

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2009 ajournée au 27 avril 2009 du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur le maire Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

134- 2009

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 135-2009

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ JOURNALIER

ATTENDU le départ à la retraite de l'employé salarié Jean Chaput le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un nouvel employé salarié;

ATTENDU QUE le 8 février 2008 la municipalité a lancé un concours pour combler le poste de salarié journalier, qu'un avis à cet effet a été publié dans les journaux locaux et posté dans toutes les résidences de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 64 candidatures pour combler ce poste;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, six ont rencontré les critères de qualification d'une première sélection;

ATTENDU QUE les personnes rencontrant les critères de sélection ont passé une entrevue devant un comité de sélection formé de Mario Lasalle, Gaétan Riopel, Christian Gravel et Pierre Rondeau;

ATTENDU QUE les 6 candidats retenus ont passé des évaluations psychométriques au cabinet conseil en ressources humaines Bourassa, Brodeur, Bellemare & Associés;

ATTENDU QUE suite aux évaluations psychométriques 3 candidats ont été rencontrés pour une deuxième entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Rémi Beaudet pour le poste de salarié journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** monsieur Rémi Beaudet soit embauché à titre de salarié journalier;

3. **QUE** les conditions d'embauche soient celles déterminées par la convention collective de travail intervenue avec le syndicat des employés-es municipaux de Crabtree (CSN).

ADOPTÉ

R 136-2009

DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de démission de la coordonnatrice de la bibliothèque, Marjolaine Bertrand;

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de madame Bertrand et de lui transmettre une lettre de remerciements pour les services rendus au cours de l'année où elle a occupé la fonction coordonnatrice de la bibliothèque à temps partiel dans notre municipalité.

ADOPTÉ

R 137-2009

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la démission de madame Marjolaine Bertrand au poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un nouveau coordonnateur de la bibliothèque;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater le Directeur général afin de procéder à l'embauche de personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** l'on affiche l'ouverture d'un poste de coordonnateur de la bibliothèque municipal;
2. **QU'**un comité de sélection composé de Mario Lasalle, Gaétan Riopel, Françoise Cormier, David Chevrette et Pierre Rondeau, procède à l'évaluation des candidats avec date d'entrée en fonction au cours de l'été 2009.

ADOPTÉ

R 138-2009

FORMATION EN SECOURISME GÉNÉRAL ET RCR/DEA

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les employés saisonniers et étudiants qui le désirent à s'inscrire à une formation de la Croix-Rouge Canadienne en secourisme général et RCR/DEA qui se tiendra à Notre-Dame-des-Prairies les 2 et 3 mai 2009 et de défrayer les coûts d'inscription pour ces employés à raison de 90\$ par employé.

ADOPTÉ

R 139-2009

SOUSSIONS - TRAVAUX ANNUELS D'ASPHALTE 2009

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux annuels d'asphalte, à savoir:

PIÈCES D'ASPHALTE SUR ASPHALTE EXISTANTE							
		LATENDRESSE ASPHALTE		ASPHALTE GÉNÉRALE INC.		BELLEROSE ASPHALTE	
1	170m ²	15.00 \$	2550.00 \$	15.00 \$	2550.00 \$	13.00 \$	2210.00 \$
2	1100 m ²	14.00 \$	15400.00 \$	12.00 \$	13200.00 \$	12.00 \$	13200.00 \$
3	1 000 m ²	13.00 \$	13000.00 \$	10.00 \$	10000.00 \$	12.00 \$	12000.00 \$
4	100 m ²	20.00 \$	2000.00 \$	30.00 \$	3000.00 \$	23.00 \$	2300.00 \$
5	2000 m ²	18.00 \$	36000.00 \$	20.00 \$	40000.00 \$	22.00 \$	44000.00 \$
Taux unitaire moyen		16.00 \$		17.40 \$		16.40 \$	
TOTAL			68 950,00\$		68 750,00 \$		73 710,00 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Asphalte générale inc., laquelle est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 140-2009

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER - TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES ENTRE LES 4^E ET 6^E AVENUE

ATTENDU QUE la municipalité doit engager une firme d'ingénieur pour effectuer la surveillance de chantier du projet de prolongement de services entre la 4^e Avenue et la 6^e Avenue (règ 2009-159);

ATTENDU QUE la firme LBHA & Associés a fait parvenir, le 20 avril 2009, une offre de service pour un montant de 7 500 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **DE** retenir les services de LBHA & Associés, afin de réaliser la surveillance de chantier des travaux de prolongement de services entre la 4^e Avenue et la 6^e Avenue (règ 2009-159) qui seront réalisés par GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC., pour un montant de 7 500 \$ (plus les taxes applicables), le tout, selon l'offre de services déposée par Jean Leroux, ing. É.A. de LBHA & Associés en date du 20 avril 2009 dont copie est annexée à la présente pour valoir à toutes fins que de droit;
3. **QUE** cette somme soit prise à même le règlement d'emprunt 2009-159 décrétant ces travaux;
4. **QUE** la firme LBHA & Associés soit mandatée pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
5. **QUE** si des modifications mineures ont été apportées à la suite de contraintes de terrain non connues lors de la conception du projet, l'ingénieur mentionne la nature de ces modifications dans l'attestation de conformité.

ADOPTÉ

R 141-2009

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER - TRAVAUX TERRASSE DU CHARME

ATTENDU QUE le contrat relatif à la conception des plans et devis accordé à la firme LBHA & Associés a fait l'objet d'une demande de soumissions par la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938 du Code municipal, la municipalité n'a pas à demander de soumissions pour un contrat de services

professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux de surveillance, lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission;

ATTENDU QUE la municipalité doit engager une firme d'ingénieur pour effectuer la surveillance de chantier des travaux d'implantation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de voirie dans le cadre du projet domiciliaire "Les Terrasse du Charme" (règ. 2009-161);

ATTENDU QUE la firme LBHA & Associés a fait parvenir une offre de service, le 20 avril 2009, pour un montant estimé de 39 500 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. **DE** retenir les services de LBHA & Associés, afin de réaliser la surveillance de chantier des travaux d'implantations d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de voirie dans le cadre du projet domiciliaire "Les Terrasse du Charme" (règ. 2009-161) qui seront réalisés par GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC., pour un montant de 39 500 \$ (plus les taxes applicables), le tout, selon l'offre de services déposée par Jean Leroux, ing. É.A. de LBHA & Associés en date du 20 avril 2009 dont copie est annexée à la présente pour valoir à toutes fins que de droit;
3. **QUE** cette somme soit prise à même le règlement d'emprunt 2009-161 décrétant ces travaux;
4. **QUE** la firme LBHA & Associés soit mandatée pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
5. **QUE** si des modifications mineures ont été apportées à la suite de contraintes de terrain non connues lors de la conception du projet, l'ingénieur mentionne la nature de ces modifications dans l'attestation de conformité.

ADOPTÉ

R 142-2009

MANDAT À UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DÉCRÉTÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-154, SOIT LES TRAVAUX DU SECTEUR DE LA 1^E AVENUE

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour le contrôle au chantier des travaux de construction d'un égout pluvial et reconstruction des fondations de rue et de pavage sur une partie de la 1^e avenue décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2008-154, à savoir:

◆ Solmatech.	14 906,27 \$
◆ Laboratoire Construction 2000 Inc.	15 088,00 \$
◆ LVM Technisol	15 275,37 \$

Le Conseil prend également connaissance du rapport de recommandation du directeur des travaux publics, Christian Gravel;

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner la recommandation du directeur des travaux publics et de retenir la soumission de Solmatech au prix de 14 906,27 \$, incluant les taxes, laquelle est la plus basse

soumission conforme.

ADOPTÉ

R 143-2009

MANDAT À UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DÉCRÉTÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-160, SOIT LES TRAVAUX DU SECTEUR DE LA 11^E RUE

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour le contrôle au chantier des travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur la 11^e rue entre la 2^e avenue et la 3^e avenue, avec bouclage de l'aqueduc sur la 3^e avenue, décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2009-160, à savoir:

◆ LVM Technisol	9 779,81 \$
◆ Solmatech.	9 955,58 \$
◆ Laboratoire Construction 2000 Inc.	10 105,70 \$

Le Conseil prend également connaissance du rapport de recommandation du directeur des travaux publics, Christian Gravel;

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner la recommandation du directeur des travaux publics et de retenir la soumission de LVM Technisol au prix de 9 779,81 \$, incluant les taxes, laquelle est la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

R 144-2009

MANDAT À UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DÉCRÉTÉS EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2009-161 ET 2009-159, SOIT LES TRAVAUX DES TERRASSES DU CHARME ET DE PROLONGEMENT ENTRE LA 4^E AVENUE ET 6^E AVENUE

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour le contrôle au chantier des travaux de prolongement de services entre la 4^e Avenue et la 6^e Avenue (règ 2009-159) et les travaux d'implantations d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de voirie dans le cadre du projet domiciliaire "Les Terrasse du Charme" (règ. 2009-161), à savoir:

◆ Laboratoire Construction 2000 Inc.	23 982,55 \$
◆ LVM Technisol	24 832,50 \$
◆ Solmatech.	24 923,93 \$

Le Conseil prend également connaissance du rapport de recommandation du directeur des travaux publics, Christian Gravel;

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner la recommandation du directeur des travaux publics et de retenir la soumission de Laboratoire de Construction 2000 Inc. au prix de 23 982,55 \$, incluant les taxes, laquelle est la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

145-2009

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 24 avril 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 67 154,56 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 146-2009

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 15 197,79 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 147-2009

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal précise que *"toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine"*;

ATTENDU QUE le 5 mars 2007, le Conseil adoptait la résolution R 056-2007, demandant à la Caisse populaire de Joliette (Centre de service de Crabtree), d'ouvrir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$;

ATTENDU QUE les nouvelles procédures adoptées par la Caisse populaire de Joliette obligent la Municipalité à renouveler sa demande annuellement;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers de demander à la Caisse populaire de Joliette (Centre de service de Crabtree), de maintenir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

ADOPTÉ

R 148-2009

ACHAT D'UN TERRAIN

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:

QUE la Municipalité de Crabtree achète de M. Alain Rivest l'immeuble suivant pour le prix de 9 000\$ payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente final, savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro **QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (Ptie 474** du cadastre officiel « **PAROISSE DE SAINTE-MARIE SALOMÉ** », dans la circonscription foncière de **JOLIETTE**.

Cette dite partie de lot est bornée vers le nord-ouest par le lot 474-2 (6ième Rue) et par les lots 474-4 et 474-5, vers le nord-est par la partie du lot 475-1, vers le sud-est par une partie du lot 474, vers le sud-ouest par la partie du lot 474 ci-dessus décrite et par le lot 474-4, mesurant trente pieds et quatre-vingt-trois centièmes (30.83 pi.) dans une ligne nord-ouest, deux cent trois pieds et quatre dixièmes (203.4 pi.) dans sa ligne nord-est, cent vingt-deux pieds et un centième (122.01 pi.) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-cinq pieds et huit dixièmes (85.8 pi.) dans une ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix pieds et trente-six centièmes (90.36 pi.) dans une autre ligne nord-ouest, cent deux pieds et soixante-quatre centièmes (102.64 pi.) dans une autre ligne sud-ouest, contenant en superficie quatorze mille deux cent quatorze pieds carrés (14 214.0 pi. ca.).

Sans bâtisse.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble, et notamment les servitudes d'utilité publique consenties en faveur de Hydro-Québec et/ou Bell Canada, le cas échéant, et sujet à une servitude passive de passage en faveur d'une partie du lot 474 appartenant à M. André RIVEST telle que plus amplement relatée à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Joliette, sous le numéro 325245.

QUE le projet d'acte de vente soumis au Conseil soit approuvé.

QUE notre Maire, Denis Laporte, et notre directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau ou en leur absence, notre maire suppléant et notre secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente conformément à la présente résolution.

ADOPTÉ

R 149-2009

MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS R 058-2009 ET R 059-2009

ATTENDU QUE le 19 février 2009, le Conseil adoptait les résolutions R 058-2009 et R 059-2009 fixant les conditions de vente des terrains à vocation unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier l'article G) des résolutions R 058-2009 et R059-2009 de façon à inclure des conditions particulières et différentes pour les catégories entrepreneurs locaux et entrepreneurs extérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers de modifier le libellé de l'article **G)** des résolutions **R 058-2009** et **R 059-2009** afin qu'il se lise comme suit:

G) L'offrant-acheteur aura quarante-cinq (45) jours ouvrables à partir de la date de signature de l'offre d'achat pour déposer le solde de 90% du prix du terrain et signer le contrat notarié le rendant propriétaire de l'immeuble.

Nonobstant le paragraphe précédent, l'offrant-acheteur (entrepreneurs extérieurs) visé à l'article 4 de la résolution R 060-2009 aura jusqu'au moment où la voie publique permettra l'accès au terrain pour déposer le solde de 90% du prix du terrain et signer le contrat notarié les rendant propriétaire de l'immeuble. L'offrant-acheteur (entrepreneurs locaux), visé à l'article 3 de la résolution R 060-2009, aura quarante-cinq (45) jours ouvrables à partir de la date de signature de l'offre d'achat pour déposer le solde de 90% du prix des trois premiers terrains à construire et signer le contrat notarié le rendant propriétaire de l'immeuble. Suite à l'émission des permis de construction sur les trois (3) premiers terrains, il devra procéder de même pour le lot suivant de trois (3) terrains, jusqu'à l'épuisement des terrains pour lesquels il a versé un dépôt de 10% du prix du terrain.

À défaut de se conformer à cette période, l'offrant acheteur pourra perdre son dépôt de 10% à titre de dommages liquidés et exigibles si la Municipalité adopte une résolution à cet effet après l'expiration du délai.

DÉFINITION - OFFRANT-ACHETEUR

Sera considéré comme le même offrant-acheteur ou la même personne intéressée, toute personne physique et toute compagnie dont cette personne physique détient quarante pour cent (40%) des actions donnant le contrôle de la compagnie ou est propriétaire d'au

moins quarante pour cent (40%) des actions d'une autre compagnie contrôlant l'offrant- acheteur.

ADOPTÉ

R 150-2009

APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2009 POUR L'OMH CRABTREE

ATTENDU QUE les coûts de conciergerie et d'entretien doivent être révisés;

ATTENDU QU'à cet effet les membres de l'Office municipal d'habitation de Crabtree ont demandé un budget supplémentaire de 2 520 \$ pour des travaux d'entretien supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver ce budget supplémentaire de 2 520 \$ de l'Office municipal d'habitation de Crabtree ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la municipalité.

ADOPTÉ

R 151-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER 2009

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale.

ADOPTÉ

R 152-2009

TOURNOI DE GOLF SOS ENFANTS

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 2 billets de golf pour le tournoi SOS ENFANTS qui se tiendra à Crabtree le 30 mai 2009 pour un montant total de 150\$.

ADOPTÉ

R 153-2009

DEMANDE D'APPUI DE LA CSN POUR RÉCLAMER D'URGENCE UNE RÉVISION DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que dans le cadre de la crise économique, la municipalité donne son appui à la CSN pour réclamer des améliorations au régime d'assurance emploi.

ADOPTÉ

R 154-2009

ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année financière 2009-2010 au montant de 100\$ et que le représentant désigné soit André Picard.

ADOPTÉ

R 155-2009

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPUIS

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion au Centre de femmes Marie-Dupuis au montant de 10 \$.

ADOPTÉ

R 156-2009

DEMANDE DE SERVICES POUR UN DISPENSAIRE

ATTENDU QU'aucun service médical n'est dispensé sur le territoire de la municipalité de Crabtree;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme *vieillir en demeurant dans sa communauté rurale*, un projet est en voie de réalisation pour obtenir les services d'une infirmière, une journée par semaine, afin de dispenser certains services aux personnes âgées de Crabtree;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree désire mettre un local à la disposition du CLSC pour dispenser ces services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers:

QUE les 2 locaux libres situés au 412, 1^e Avenue à Crabtree et adjacents à ceux loués à l'organisme "Les Amis des aînés" soient prêtés gracieusement au CLSC de Joliette afin de fournir ces services;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à Céline Beaudoin, coordonnatrice du projet *vieillir en demeurant dans sa communauté rurale* à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 22:45 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier